

Le 28 novembre 2000

**POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ENERGIE :
L'UNICE DEMANDE QUE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
RESTE FERMEMENT INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR DE L'UNION
EUROPEENNE**

Dans la perspective du Conseil "Energie" du 5 décembre 2000 et de la Conférence Inter-Gouvernementale (CIG) de Nice (7-8-9 décembre), l'UNICE, porte-parole des entreprises européennes, lance un appel pressant pour que la politique communautaire de l'énergie reste fermement centrée sur les objectifs de compétitivité adoptés par les Chefs d'Etat européens à Lisbonne, en mars 2000.

"Les premières mesures de libéralisation des marchés énergétiques prises par l'Union européenne (U.E.) vont dans le bon sens, a déclaré M. D. Hudig, Secrétaire général de l'UNICE, "mais les entreprises craignent que les retombées positives de ces mesures ne soient balayées par de nouvelles ponctions fiscales".

Alors que les prix de l'énergie ont atteint un niveau élevé, la Commission préconise un relèvement de la fiscalité sur les produits énergétiques. Ceci serait d'autant plus préjudiciable à l'économie européenne que de telles mesures ne sont pas envisagées dans d'autres pays industrialisés et que seule l'Europe subirait les conséquences négatives d'un alourdissement de la fiscalité.

Pour l'UNICE, l'élargissement de l'U.E. aux pays candidats est un impératif fondamental sur les plans économique, politique et social. L'UNICE souhaite par conséquent que la CIG – qui est un préalable à l'élargissement – parvienne à doter l'U.E. d'institutions et d'un mode de fonctionnement lui permettant de développer encore ses performances et son dynamisme. "L'UNICE estime que les négociations de la CIG ne doivent pas conduire à des processus de décision dans l'U.E. qui faciliteraient un accroissement de la fiscalité énergétique", a indiqué M. D. Hudig. "Les décisions sur les taxes énergétiques devraient continuer à être prises à l'unanimité".

L'UNICE note qu'un projet de Directive révisé sera incessamment présenté par la Commission européenne concernant la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables. L'UNICE espère que cette proposition sera de nature à faciliter la poursuite des objectifs chiffrés du protocole de Kyoto concernant le réchauffement planétaire. L'UNICE met cependant en garde contre certaines techniques de promotion (taxation, amendes,...) qui conduiraient à grever le coût de l'électricité pour les consommateurs et les entreprises, ce qui réduirait ou annulerait les effets positifs attendus de la libéralisation.